

Le Parc naturel régional porte et anime le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) des Alpilles

Un Projet Agro-Environnemental et Climatique est un dispositif européen visant à accompagner le changement de pratiques agricoles pour intégrer la préservation de l'environnement (eau, biodiversité, paysage, zones humides, climat, risques naturels, etc.) sur un territoire donné. Déjà porteur du PAEC entre 2015-2022, le Parc des Alpilles, fort de son rôle d'animateur territorial, a souhaité prolonger la dynamique en cours et coordonner de nouveau le PAEC 2023-2027 qui permettra de favoriser les pratiques agricoles durables et d'ouvrir la possibilité d'attributions de financements européens au profit des agriculteurs qui les mettent en œuvre.

PAEC, MAEC, quesaco ?

Il s'agit d'une approche collective associant collectivités, institutions, associations et agriculteurs permettant de mobiliser des aides publiques européennes afin d'accompagner les agriculteurs vers des pratiques saines pour l'environnement, économiquement viables et pérennes. Ces aides sont attribuées directement à des agriculteurs installés dans des zones pré identifiées pour leurs enjeux environnementaux tels que les sites Natura 2000, réseau européen pour la préservation de la biodiversité, qui couvrent la majeure partie du territoire des Alpilles.

L'approbation par l'Etat de ce PAEC est le préalable à la mise en œuvre de ces Mesures Agro-Environnementales et Climatiques, contrats par lesquels les agriculteurs s'engagent à adopter des techniques vertueuses pendant au moins cinq ans. Pour le compte de l'agriculture des Alpilles, le Parc a donc déposé sa candidature et transmis à l'Etat son PAEC pour la période 2023-2027. Une fois approuvé, il permettra de débloquer la mise en œuvre des Mesures Agro Environnementales et Climatiques financées par l'Union Européenne à travers le second pilier de la Politique Agricole Commune (PAC). Ces financements peuvent compenser des manques à gagner ou permettre de nouveaux investissements.

Dans les Alpilles, l'agriculture, outre sa fonction alimentaire principale, a un impact direct sur le bon fonctionnement des cours d'eau et la qualité de l'eau, le maintien de la biodiversité et la gestion des risques naturels (DFCI). Le PAEC est un projet corrélé aux enjeux du territoire et une première déclinaison opérationnelle de sa future nouvelle charte 2023-2038.

Le Parc naturel régional, acteur clé pour le maintien d'une agriculture durable dans les Alpilles

L'agriculture constitue l'une des priorités d'intervention du Parc naturel régional des Alpilles. Le secteur occupe encore aujourd'hui près de la moitié de la superficie de notre territoire et concerne 9% de la population active. L'activité agricole contribue au dynamisme économique des Alpilles ainsi qu'à son attractivité par la qualité de ses productions et son rôle majeur dans le maintien des paysages emblématiques et la préservation de ses richesses environnementales.

Maison du Parc naturel régional des Alpilles - 2 boulevard Marceau - 13210 Saint-Rémy-de-Provence
T. 04 90 90 44 00 | F. 04 90 90 03 76 | contact@parc-alpilles.fr | www.parc-alpilles.fr

Le Projet Agro-Environnemental et Climatique s'inscrit dans les objectifs définis dans la précédente Charte du Parc 2007-2021 qui avait fait de l'agriculture « la clé de voute du territoire » ainsi que dans le nouveau projet de territoire, détaillé dans la Charte 2023-2038, pour lequel le maintien d'une agriculture vivante et durable constitue un défi majeur face aux effets du changement climatique.

Le PAEC est également dans la droite ligne des actions menées par le Parc tout au long du projet LIFE entre 2013 et 2019 pour la promotion d'une agriculture durable, favorable à la biodiversité et en particulier à l'avifaune des Alpilles. Le Parc naturel régional mène également depuis plusieurs années différents projets Leader et Feader pour favoriser le développement de pratiques agroécologiques, traditionnelles et innovantes, dans les principales filières agricoles présentes sur le territoire.

La mise en place du nouveau Projet Agro-environnemental et Climatique des Alpilles

Le Parc des Alpilles a recruté un chef de projet en juin 2022 pour répondre aux deux appels à projet pour le PAEC émis par la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Provence-Alpes-Côte d'Azur (DRAAF), puis pour engager la mise en place du projet sur le territoire.

Un important travail de co-construction a été mené avec les partenaires du Parc parmi lesquels le GR CETA, la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône, le CERPAM, Le CEN PACA, le Comité de foin de Crau, le Parc de Camargue ainsi que les collectivités locales et des agriculteurs pour définir le périmètre d'application du projet, les bonnes pratiques à développer sur le territoire et finaliser le projet de PAEC des Alpilles qui a été déposé le 30 septembre dernier.

Le périmètre du projet concerne tout ou partie des 17 communes du Parc. Le nombre d'agriculteurs concernés est estimé à environ 55. Le montant du budget prévisionnel demandé par le Parc pour la mise en œuvre de ce PAEC Alpilles est de 2 700 000 € sur la période 2023-2027.

Dans les Alpilles, ce projet va par exemple financer des mesures pour le maintien de l'irrigation gravitaire sur les prairies (habitats d'intérêts prioritaires au niveau Européen). Cette pratique permet ainsi la réalisation de 4 coupes de foin et le remplissage de la nappe phréatique de la Crau à hauteur de 70 %. Il y a également de nombreuses mesures pastorales, qui ont pour but de maintenir les milieux ouverts et d'entretenir des bandes débroussaillées de sécurité le long des pistes DFCI. Des mesures qui favorisent la diversification des espèces et des milieux tout en luttant contre le risque incendie en limitant la biomasse disponible. Enfin, il existe aussi des mesures destinées à d'autres types de cultures tels que l'arboriculture visant à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires, etc.

Dès la validation du projet, les partenaires seront remobilisés par le Parc des Alpilles pour mettre en œuvre conjointement l'animation du projet à savoir mener les réunions de sensibilisation auprès des agriculteurs, réaliser les diagnostics agroécologiques sur les exploitations, assurer le suivi des agriculteurs engagés dans une MAEC jusqu'en 2027 et mettre en place un programme de formations afin de les accompagner dans leurs transitions de pratiques.

Vous êtes agriculteurs et souhaitez-vous renseigner sur le PAEC des Alpilles ?

Tél. : 04 90 90 44 00 - paec@parc-alpilles.fr



AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
BOUCHES-DU-RHÔNE

